



DECISION N° 174 /ART&P/DG/16

Portant publication de la charte de nommage des noms de domaine Internet en « .tg ».

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE DE REGLEMENTATION DES SECTEURS
DE POSTES ET DE TELECOMMUNICATIONS**

Sur rapport conjoint du directeur technique et du directeur des affaires juridiques et de la réglementation,

Vu la loi n°2012-018 du 17 décembre 2012 sur les communications électroniques modifiée par la loi n°2013-003 du 19 février 2013 ;

Vu le décret n°2016-103/PR du 20 octobre 2016 relatif aux modalités de gestion administrative, technique et commerciale du domaine Internet national « .tg »;

Vu le décret n°2015-091/PR du 27 novembre 2015 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes ;

Vu le décret n°2014-088/PR du 31 mars 2014 portant sur les régimes juridiques applicables aux activités de communications électroniques ;

Vu le décret n°2006-041/PR du 26 avril 2006 fixant les taux, les modalités d'affectation et de recouvrement des redevances dues par les opérateurs, exploitant et prestataires de services de télécommunications ;

Vu l'arrêté n°009/MPT/CAB du 13 juillet 2012 portant nomination du directeur général par intérim de l'Autorité de Réglementation des secteurs de Postes et de Télécommunications ;

Vu la Décision n° 075/ART&P/DG/16 du 16 juin 2016 fixant les tarifs annuels de vente des noms de domaine en « .tg » ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Objet

La présente décision publie la charte de nommage des noms de domaine Internet en « .tg ». La charte de nommage définit les règles d'attribution et de gestion des noms de domaine en « .tg ».

La charte de nommage en annexe fait partie intégrante de la présente décision.

Article 2 : Champ d'application

La présente décision s'applique à tous les noms de domaine en « .tg ».

Article 3 : Publication

La charte de nommage est publiée à l'adresse www.nic.tg et disponible également sur le site de l'Autorité de Régulation www.artp.tg

Article 4 : Modification

Toute modification de la charte de nommage est publiée à l'adresse www.nic.tg. Chaque nouvelle version de la charte de nommage du « .tg » est d'application immédiate à compter de sa publication en ligne.

Article 5 : Entrée en vigueur

La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature.

Fait à Lomé, le 05 DEC 2016

Le Directeur Général


Abayeh BOYODI



Ampliations

- | | |
|---|---|
| - MPEN | 1 |
| - CAFE Informatique & Télécommunication S.A | 1 |
| - Togo Telecom | 1 |
| - Togo Cellulaire | 1 |
| - Atlantique Telecom Togo | 1 |
| - ART&P | 3 |